



Conseil d'administration

Délibération du 12 mars 2026

POINT 3 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 10 DECEMBRE 2025

Exposé des motifs

Le conseil d'administration s'est réuni le 10 décembre 2025 sous la Présidence de la Vice-Présidente Etudiante Ersilia Genovesi, officiant en lieu et place de Rémi François Paolini, Recteur de la Région Académique de Corse, empêché et en présence de Monsieur Marc Paul Luciani, Directeur Général du Crous de Corse. La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel. Le quorum est réputé être atteint.

(14 administrateurs présents = 14 votants)

Questions soumises à l'approbation :

1-Approbation du PV du CA du 8 juillet 2025 - Pas d'observations – Vote unanime – Le procès-verbal est adopté.

2-Budget Rectificatif 2/2025 – Présentation par la Responsable budgétaire. Ce budget rectificatif a pour objectifs :

- d'intégrer des nouvelles notifications transmises par le Crous,
- d'ajouter des recettes non prévues au BRI,
- d'anticiper la clôture 2025 : déprogrammations et ajustements de crédits,
- d'inscrire des constitutions de provisions.

Pas d'observations – Vote unanime – Le budget rectificatif 2/2025 est adopté.

3-Budget initial 2026 – Présentation par la responsable budgétaire. Le budget initial 2026 s'inscrit dans la continuité. Il est soutenable.

Constat :

- augmentation de la subvention pour charge des services publics de +2.23%,
- poursuite de l'opération repas social à 1€.

Faits marquants :

- ouverture prochaine de la résidence SDA (100 logements-rentée universitaire 2026),
- poursuite des travaux de réhabilitation de la résidence Pascal Paoli 2,
- participation du Cnous au projet d'acquisition de la résidence Pasquale Paoli,
- fin du bail de la résidence PP2 - parc immobilier devient propriété de l'Etat,
- mise en place de l'application RenoIRH,
- terme à la convention de location des salles à l'Université de Corse.

Pas d'observations – Vote unanime – Le budget initial 2026 est adopté.

Arrivée tardive d'un nouvel administrateur – le nombre de votant est porté à 15.

4-Admissions en non-valeur – Le montant des ANV s'élève à 1 759,33€.

Pas d'observations – Vote unanime – Le tableau des ANV est adopté.

5-Acquisition de la résidence étudiante Pasquale Paoli – bailleur privé – 80 logements supplémentaires – pas d'observations – Vote unanime – le projet d'acquisition est adopté.

6-Tableau des aides spécifiques destinées aux personnels – Présentation DG - Actualisation

Pas d'observations – Vote unanime – Le tableau des aides est adopté.

7-Bilan CVEC et prévisionnel des actions à mener– Présentation Directeur DVE.

Pas d'observation - Vote unanime – Le bilan CVEC est adopté.

8-Contrôle interne – Présentation Directeur DVE – actualisation - enquête DGFIP transmise – charte déontologique mise à jour - Pas d'observations – Vote unanime l'actualisation du contrôle interne est adoptée.

9- Questions diverses – deux délibérations sont proposées et sont inhérentes au projet d'acquisition de la résidence Pasquale Paoli.

- La première délibération est générale et est dédiée à l'autorisation de mener toutes les démarches administratives et financières. Son champ opérationnel est assez vaste.
- La seconde délibération est plus axée sur l'autorisation potentielle d'emprunt pour la structure.

Deux votes distincts sont demandés – pas d'observations – vote unanime – les deux délégations sont adoptées.

Le Directeur Général rappelle à titre informatif l'engagement financier de la Collectivité de Corse en faveur des étudiants.

Des discussions s'engagent quant à la problématique des postes non remplacés, du travail supplémentaire qu'engendreront les nouveaux logements à venir et des échanges écrits entre le syndicat STC et la Présidence du Cnous.

Il est également demandé par le syndicat SNPTES, l'inscription au procès-verbal du conseil d'administration, son mécontentement à la suite des décisions du Cnous et à la suppression des postes effectuée.

Ordre du jour épuisé – séance levée à 12H45.

Délibération

- Adoption du PV du CA du 10 décembre 2025.

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 12 mars 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

